

Procès-verbal du Conseil syndical

du 14 mars 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (1) : Vincent GRUAU.

Absents (2) : Gwénaél de SAGAZAN, Thierry LECERF

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

Ordre du jour :

PRAMBULE : Présentation du projet "Sentier au bord du Loir" par le groupe "Sentier" du Conseil de développement territorial.

1	DELIBERATIONS	5
1.1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	5
1.2	DELIBRATION SUR TABLE – TARIFS 2023 – ACTIVITES DU PAH	7
1.3	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M. ERIC MARTINEAU	7
1.4	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU DU PETR ET A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	8
1.5	APPEL A PROJET "L'ETE CULTUREL"	8
1.6	RH : MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT	9
1.7	RH : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	10
1.8	NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE RONSARD AU LUDE	10
2	INFORMATIONS	11
2.1	POINT LEADER – ACTUELLE PROGRAMMATION ET DEBUT DE LA PROGRAMMATION 2023-2027	11
3	QUESTIONS DIVERSES	12
3.1	CALENDRIER MIS A JOUR DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR	12

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 06 décembre 2022 (secrétaire de séance : François Boussard).

Patricia Meterreau est désignée secrétaire de séance

Présentation de Mme Cynthia Morin – chargée de mission service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire, arrivée en poste depuis le 09 janvier 2023.

Mme la Présidente informe que le recrutement pour le poste de Chargé(e) de mission Energie/Climat est probablement effectif. Les derniers échanges valant accord sont en cours. Marie Petitjean devrait arriver le 17 avril 2023.

Le poste de Gestionnaire/animateur(trice) Leader est pourvu par Mme Karine Bordeau. Elle occupe ce poste - 100% Leader depuis hier, le 13 mars 2023 via un contrat de projet de 3 ans.

Mme la Présidente donne la parole au groupe "Sentier au bord du Loir" afin qu'il soit procédé à la présentation de l'avancée de ce projet porté par le Conseil de développement territorial, avec l'aval du Comité syndical. (*Cf. document de présentation – annexe 1*).

Le projet est présenté conjointement par Mmes Allard, Masse et Ms Cachan et Mathieu. Le support projeté soulève quelques interrogations.

M. Boussard rappelle que le sujet de la maîtrise d'ouvrage est délicat. Oui ce projet est enthousiasmant mais apporter une réponse avant l'été apparaît difficile.

Mme Grelet-Certenais félicite le groupe pour le travail effectué et pour les estimations financières réalisées. Elle confirme qu'il faut se positionner pour faire le choix du Maître d'ouvrage.

M. Roncière reconnaît le travail accompli. Il indique que l'objectif de création de ce sentier est partagé par tous mais qu'une décision avant l'été serait précipitée.

Ms Boussard et Roncière soulignent qu'un appel à projets dans le même type que celui actuel du CEREMA peut être renouvelé dans les années à venir. L'obtention possible de co-financements ne doit pas être un facteur d'accélération de la prise de décision.

Mme Latouche souligne qu'en tout état de cause, le PETR pourrait être le Maître d'ouvrage, avec peut-être une prise en charge de l'ingénierie par la SPL TVL (cela serait à discuter en Conseil d'administration).

Il faut noter qu'en effet, le soutien par tous à ce projet est réel.

M. Cachan comprend le besoin de temps de réflexion à l'échelon communautaire mais le groupe attend un "signe/indicateur" fort de portage par un Maître d'ouvrage afin de rester motivé. La question : qui porte et quand ? attend une réponse. Obtenir une orientation politique claire serait le signe que ce projet devient celui des élus et n'est plus uniquement celui du Conseil de développement territorial.

Mme Masse souligne qu'elle est prête, tout comme le groupe, à poursuivre les rencontres avec les élus communautaires et communaux ; mais à la condition de disposer d'un engagement politique réel.

Mme la Présidente laisse la parole à M. Jaunay – Président du Conseil de développement territorial du PETR pour prise de connaissance des dernières actualités, entre autres la tenue de la troisième séance de visites/conférence, le 06 mars dernier, sur le thème du bois-poêle ; environ 85 personnes ont participé aux visites et à la conférence.

Mme la Présidente fait part aux membres du Comité syndical d'une décision de Bureau prise par délégation, lors de la séance du Bureau le 25 janvier dernier.

Il s'agit :

- . d'acter le lancement d'un marché de prestations de service pour le suivi et l'animation du site N2000 sur la période 2023 – 31 décembre 2024,
- . d'autoriser Mme la Présidente à réunir la Commission d'appels d'offre (CAO) qui aura pour mission de choisir le prestataire retenu – sous réserve de la validation des co-financements attendus,
- . d'approuver le plan de financement présenté tel que ci-dessous :
- . d'autoriser Mme la Présidente à solliciter les fonds Région pour une subvention à hauteur de 70 500,00 € et les fonds FEDER pour une subvention à hauteur de 67 500,00 €,
- . d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation du site et du suivi, mise à jour du DOCOB est décomposé de la façon suivante :

Budget prévisionnel			
Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Prestation intellectuelle – animation du site et du suivi et mise à jour du DOCOB	135 000 €	Région (50%)	70 500 €
Pilotage et suivi de l'opération	6 000 €	Europe (FEDER) (50% du coût de la prestation externalisée)	67 500 €
		Autofinancement*	3 000 €
TOTAL	141 000 €		141 000 €

* *Coût de l'autofinancement était initialement de 0€. Avec le nouveau programme, les charges d'intervention du PETR ne sont plus prises en charge par le FEDER.*

Mme la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel et que dans le cas où l'aide FEDER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Les membres du Bureau présents, ont décidé à 9 voix POUR et 1 abstention, de donner autorisation à Mme la Présidente pour accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la mission Animation/suivi Natura 2000 – période 2023-2024.

Mme Latouche informe qu'une délibération sur table est proposée. Elle concerne la tarification des visites et animations du PAH.

1 DELIBERATIONS

1.1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu l'article 11 de la loi du 06 février 1992,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat s'appuyant sur un rapport (*Cf. annexe 2*) doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

⇒ Se référer au rapport d'orientation budgétaire fourni en annexe.

Mme la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire réalisé avec SFP Collectivités et Sophie Rychlicki.

Mme Latouche ouvre le débat :

M. Boussard demande une précision sur le résultat affiché et la prise en compte de l'avance de participation des Communautés de communes (CC). Il rappelle que c'est une avance, c'est donc une dette. Il aurait été bien de voir apparaître cette dette dans l'exposé dressé.

Faire un focus sur les recettes des CC est une chose, il aurait été préférable d'avoir également la même photographie sur les dépenses.

Mme Latouche explique qu'en observant uniquement les recettes, on remarque la balance défavorable pour le PETR (entre autres du fait de la diminution constante du nombre d'habitants), alors qu'elle ne l'est pas pour les CC.

Les dettes du Pays sont bien indiquées dans les dépenses et l'avance dans les recettes. Le détail sera précisé au moment du budget prévisionnel, il est rappelé que ce soir, il s'agit du débat d'orientations budgétaires.

Mme Latouche rappelle son engagement : si en 2023 le PETR reçoit suffisamment de recettes Leader, alors un 1^{er} remboursement de l'avance aux CC pourra être envisagé.

Mme Grelet-Certenais souligne que les CC n'ont plus autant de capacités budgétaires et financières qu'auparavant. La dynamique s'est ralentie, les CC se sont resserrées sur leurs compétences. Finalement, un an plus tard, le même débat est réouvert : quelles missions maintenir au niveau du Pays ? Il y a des mesures à prendre pour le budget et le fonctionnement du PETR.

M. Roncière partage l'idée de M. Boussard sur le fait qu'il aurait été important qu'apparaisse sur le ROB l'avance financière octroyée par chacune des CC en 2022. Il est évident que si le Pays n'a pas de recettes dynamiques, l'équilibre financier devient difficile au fil du temps. Mais il ne faut

pas s'écarter de la volonté de travailler ensemble au sein du Pays. Par nécessité parfois, les CC recrutent des postes pour répondre à leurs besoins et cela est dû à la montée en puissance des CC.

M. Hubert prend la parole : si l'objectif est de demander une augmentation des participations des CC au budget du PETR, cela semble très difficile.

Mme Latouche rappelle que les enjeux du débat ne sont pas l'augmentation de la participation des CC. Elle tient à souligner à nouveau l'origine des recettes en fonction des missions : plus de 70% des recettes proviennent de fonds extérieurs, les participations des Communautés de communes représentent seulement 22% des recettes.

Mme Latouche précise qu'elle peut entendre que le souhait est de revoir les missions du PETR, mais cela est plutôt difficile à partir du moment où elles sont votées à l'unanimité lors des conseils syndicaux. Les engagements pris doivent être tenus (CLEA, PTRE, etc.), même si l'équilibre est fragile ; d'où l'importance d'être prospectif dans les recherches d'autres recettes.

Le PETR recherche du soutien politique à défaut d'une augmentation de participation des CC – soyons vigilants aux missions données au Pays.

M. Tournadre demande quel impact a le fait de ne pas recruter sur le poste de gestionnaire finances pour l'année 2023.

Mme Latouche indique que cela a un impact positif : l'économie sera de 10 000 euros environ, une enveloppe ayant été réservée pour avoir recours à un prestataire externe selon le besoin.

M. Peter prend la parole sur le sujet spécifique "Energie climat" : si cette mission n'est pas menée à l'échelle du PETR, elle ne sera pas assurée au niveau de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé qui n'en a pas les moyens. La mutualisation a du sens. C'est impossible de ne pas traiter ce sujet. L'objet est clair et précis : on a besoin du Pays sur la thématique "Energie-climat".

Mme Cohu rappelle que le label "Pays d'art et d'histoire" ne peut être porté que par le PETR, les CC ne peuvent pas s'emparer de ce sujet. Certaines missions culturelles seraient difficilement diffusées de façon équitable et seraient difficilement réalisables à une autre échelle que celle du Pays, c'est le cas par exemple de tout ce qui a trait au CLEA. Le Pays va au plus près des habitants, dans les communes de toute taille.

Mme Grelet-Certenais est consciente que toutes les actions sont essentielles sur le territoire ; aussi avant d'arrêter telle ou telle mission, il faut trouver de nouvelles perspectives, il faut se doter d'un "plan B". Si on parle spécifiquement de la Culture, elle est essentielle mais doit-elle être poursuivie sous ce format ? On a besoin de plus de proximité ; l'échelle CC serait plus adaptée.

Mme Latouche entend les volontés des présidents de Communautés de communes, mais elle rappelle aussi qu'on ne peut pas tout faire avec moins. Et l'important est aussi de penser aux agents du Pays et qu'ils ont besoin que les élus les soutiennent ...

M. Boussard reconnaît que la feuille de route dont l'écriture a été tentée au cours de l'année 2022 n'a pas été menée à son terme. Ce sujet n'a pas avancé. Cependant, on ressent un manque de confiance car on aurait pu mutualiser mieux : entre autres sur le fait d'avoir fait appel à un cabinet extérieur pour élaborer le budget, ceci a un coût pour le Pays, malgré l'économie d'un agent comptable. M. Boussard souligne qu'il avait proposé ses services pour faire le budget.

Mme Latouche indique que le délai entre le non-recrutement d'un gestionnaire finances (faute de candidats) et la réalisation du DOB et du BP a été très court ; il a fallu trouver une solution rapidement.

Mme Latouche explique qu'elle ne souhaite pas travailler exclusivement avec les trois Présidents des CC sur l'avenir du Pays, il faut que cela soit travaillé en commission et avec les élus du Pays dans leur ensemble.

M. Boussard relate la difficulté de cette demande car les élus qui siègent aux commissions ne sont pas tous des membres du CS et donc, ils n'ont pas nécessairement la connaissance de la situation réelle, effective du PETR.

M. Hubert souligne qu'il faut une véritable réflexion sur l'avenir des missions au Pays, ceci dans un souci d'économie.

M. Peter insiste sur le fait que les Communautés de communes – du moins Loir Lucé Bercé, ne peuvent pas prendre certaines missions du Pays à leur charge. Les missions sont importantes, quels moyens on se donne pour les faire, voire les développer ? Les difficultés de recrutement sont les mêmes à toutes les échelles. Cette discussion doit être ouverte au sein des CC, car au PETR, on vit la vie des CC et inversement.

Madame Latouche propose de clore le débat d'orientations budgétaires.

1.2 DELIBERATION SUR TABLE – TARIFS 2023 – ACTIVITES DU PAH

La délibération sur table est proposée au vote. Elle intéresse les tarifs des visites de l'été, des interventions du PAH en milieu scolaire et des visites de groupe.

Mme Cohu explique que la révision de plusieurs tarifs ne peut pas être effectuée maintenant car certaines visites et interventions du service éducatif du PAH sont déjà arrêtées au tarif de l'année précédente.

Et dans le contexte actuel, il semble préférable de ne procéder à une augmentation qui de toutes les manières, rapporterait peu d'argent au PETR. Ce sujet mérite d'être revu plus tard, pour la rentrée de septembre 2023.

L'assemblée se positionne sur une non augmentation générale des tarifs.

Par contre, Mme la Présidente soumet aux membres du Comité syndical la création d'un tarif à 50€ pour un groupe de 5 personnes participant à un escape game – tarif inexistant jusqu'alors.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent ou représentés, décide de retenir le tarif de 50€ pour un groupe de 5 personnes participant à un escape game.

1.3 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M. ERIC MARTINEAU

La Communauté de communes Sud Sarthe a été sollicitée pour procéder à la désignation d'un nouveau délégué, remplaçant M. Eric Martineau devenu député.

Par délibération communautaire de la CC Sud Sarthe en date du 16 décembre 2022, M. Thierry Lecerf – maire de Chenu a été désigné pour siéger au Comité syndical du PETR en lieu et place de M. Eric Martineau.

M. Thierry Lecerf devient également membre de la commission Culture-Patrimoine (aux côtés de Ms Allard, Lesschaeve, Paquet et Rousseau) et de la commission Attractivité du territoire (SCoT / PLUi et communication) - aux côtés de Mmes Leviau, Donné, Ms Allard, Ouvrard, Lesschaeve, Néron et Boussard.

Cette désignation, pour être entérinée, doit faire l'objet d'une délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la désignation de Thierry Lecerf en tant que membre du comité syndical en remplacement de Éric Martineau, devenu député.
- Approuve la désignation de Thierry Lecerf en tant que membre des commissions Culture-Patrimoine et Attractivité du territoire en remplacement de Éric Martineau.

1.4 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU DU PETR ET A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CC Sud Sarthe propose de remplacer M. Eric Martineau, en tant que membre du Bureau et membre suppléant à la commission d'appels d'offres, par M. Anthony Rousseau.

Cette désignation, pour être entérinée, doit faire l'objet d'une délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la désignation de M. Anthony Rousseau en tant que membre du Bureau et membre suppléant à la commission d'appels d'offres, en remplacement de M. Éric Martineau.

1.5 APPEL A PROJET "L'ETE CULTUREL"

Depuis 2020, la DRAC lance un appel à projets pour financer les actions culturelles programmées en juillet et août. Cela peut permettre de venir enrichir une offre sur un territoire. Les projets proposés sur un territoire prioritaire à destination des publics prioritaires sont les plus soutenus.

La Vallée du Loir est un territoire prioritaire et les projets menés dans les EHPAD sont également encouragés.

Les résidences d'artistes sont menées par le Pays au cours de l'année scolaire, elles s'adressent au jeune public et aux familles (CLEA). Cet appel à projets « été culturel » permet de mener une action artistique dans les EHPAD ce qui est très peu proposé. De plus, les résidents sont plus isolés l'été du fait des vacances (personnel et familles moins présents) et des fortes chaleurs qui les empêchent souvent de sortir. Après un atelier dans les EHPAD, les artistes s'installeront dans un village différent chaque jour, atelier artistique et moment convivial pour les habitants qui ne partent pas en vacances et pour les touristes qui recherchent des animations.

L'équipe propose de mener des actions du 17 au 30 juillet dans les EHPAD et être présente sur les places de village ou plages ou ... du territoire pour des temps de partage et de fêtes.

L'autorisation est demandée de répondre à l'appel à projets sachant que cette action ne sera menée qu'en fonction du reste à charge pour le Pays (évalué à 4 000€ maximum) comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par 36 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Ms Chauvin, Boussard et Hubert qui a le pouvoir de Mme Farcy) :

- Autorise à répondre à l'appel à projets "l'été culturel" sous la condition que le reste à charge du PETR ne soit pas supérieur à 4 000€.
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

1.6 RH : MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'évolution des missions de l'agent en charge de l'accueil et du secrétariat, il a été décidé de remanier les postes d'assistant administratif chargé de l'accueil et de gestionnaire administratif, finances et ressources humaines.

Ainsi, à compter du 16 mai 2023 :

- il est proposé que le poste d'assistant administratif chargé de l'accueil, emploi permanent à temps plein (délibération du 04.10.2013), ouvert au grade d'adjoint administratif principal 2e classe soit modifié en un poste de gestionnaire administration, ressources humaines (50%) et Leader (50%), emploi permanent à temps plein, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratif (catégorie C).
Concernant le RIFSEEP pour ce poste, celui-ci serait rattaché au groupe 2 de la catégorie C de la filière administrative.
- il est proposé que le poste de gestionnaire administration, finances et ressources humaines, emploi permanent à temps plein, catégorie C ou B, soit maintenu, mais devienne gestionnaire administration, finances et politiques contractuelles.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical, par vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve :

- la modification du poste d'assistant administratif chargé de l'accueil tel que présenté ci-dessus,
- que le poste de gestionnaire administration, finances et ressources humaines, emploi permanent, à temps plein, catégorie C ou B, soit maintenu, mais devienne gestionnaire administration, finances et politiques contractuelles.

1.7 RH : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Mme La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mme La Présidente expose que le programme d'été du PAH nécessite le renfort d'un guide conférencier pour la réalisation des visites organisées. Cette programmation d'été ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Pour cette raison, il est proposé au Comité syndical :

- . de créer un emploi non permanent, sur le grade assistant de conservation du patrimoine principal 2e classe. La durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour la période du 03.07.2023 au 18.08.2023,
- . de recruter un agent dont la rémunération sera fixée selon la grille indiciaire, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2e classe, pour effectuer les missions de guide conférencier suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 03.07.2023 jusqu'au 18.08.2023,

1.8 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE RONSARD AU LUDE

L'association le Ronsard, nouvellement créée, a pour objectif le développement des activités culturelles, la création artistique, la programmation artistique d'événements culturels, le soutien à la création artistique, la mise en place d'activités de loisirs et la gestion des moyens humains, financiers, matériels mis à disposition sur la commune nouvelle du Lude.

Le Président de l'association M. Guillot, sollicite le PETR pour qu'il désigne un membre de droit et un suppléant afin qu'il puisse représenter le Pays vallée du Loir en participant et en prenant part aux décisions, lors des réunions et de l'Assemblée générale de l'association.

Il est stipulé que le PETR sera membre de droit, aucune cotisation à cette association en sera alors demandée.

Il est proposé que :

- Le membre de droit titulaire soit M. Yves Le Bouffant
- Le membre de droit suppléant soit Mme Galiène Cohu

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré approuve ces nominations à l'unanimité des membres présent ou représentés.

2 INFORMATIONS

2.1 POINT LEADER – ACTUELLE PROGRAMMATION ET DEBUT DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Programmation actuelle 2014-2022

A la demande de la Région,

Au regard de la complexité du traitement des dossiers Leader restants à traiter - au nombre de 44 à la date de début mars 2023, et

Pour répondre aux besoins de fonds européens sur d'autres thématiques (entre agricole),

Le Groupement d'action locale (GAL) a du réfléchir à une nouvelle priorisation des dossiers restant à traiter, suite à la révision de l'enveloppe globale à la baisse :

⇒ diminution de l'enveloppe globale de -440 145€

Sur une enveloppe initiale de 2 815 127 €, le GAL aura pu engager pour les porteurs de projets une enveloppe finale de 2 374 982 €.

Cette diminution d'enveloppe se traduit par l'abandon d'une dizaine de dossiers, triés selon l'ordre d'arrivée complet au PETR, le nombre de dossiers déposés par le même porteur de projets et/ou l'importance en % du soutien Leader dans le plan de financement.

M. Boiziau précise qu'il n'existe pas de "bons critères d'exclusion" et que ce travail n'a pas été simple à réaliser.

A préciser que 2 dossiers abandonnés car déposés en tout dernier, vont être repris dans la prochaine programmation 2023-2027.

Programmation 2023-2027

La candidature du GAL déposée en décembre 2022 auprès de la Région est en cours d'analyse.

Le 11 avril prochain, une rencontre technique GAL/Région est organisée ; une 1^{ère} information de validation de cette candidature pourrait être donnée.

Il paraît envisageable de prévoir les 1ers dépôts d'intention de projets pour lever des fonds Leader 2023-2027 à partir du mois de septembre 2023. Condition absolue : que les projets ne soient pas commencés.

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 CALENDRIER MIS A JOUR DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
	Mardi 04 avril 2023 à 18h00 - Budget
Vacances du 15 avril au 02 mai 2023	
Mercredi 10 mai 2023 à 14h30 à 16h30	
Mardi 13 juin 2023 à 14h30 à 16h30	Mardi 13 juin 2023 à 18h00
Conférence des Maires : le 05 juillet 2023 à partir de 18h00 (lieu à fixer)	
Vacances d'été	
Mercredi 06 septembre 2023 à 14h30 à 16h30	Mardi 19 septembre 2023 à 18h00
Mercredi 11 octobre 2023 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 29 novembre 2023 à 14h30 à 16h30	Mardi 07 novembre 2023 à 18h00

Lu et approuvé

Mme Meterreau, secrétaire de séance



Mme Latouche, Présidente du PETR



Sentier au fil du LOIR

PETR Vallée du LOIR
Comité Syndical 14/03/2023



Présentation Sentier au fil du LOIR

- Rappels
- Historique
- Tracés
- Chiffrage investissements
- Financements envisagés
- Qui fait quoi?

Rappels

- Initiative CODEV: « comment mieux identifier notre territoire Pays Vallée du LOIR? »
- Projet de sentier piétonnier (au plus près de la rivière) reliant les sentiers existants et faisant le lien avec d'autres sentiers (GR35, 40 plus belles randonnées de la Vallée du LOIR...)
- Utilisation servitude « marche-pied »
- Balisage et signalétique communs
- Valorisation sites intéressants, curiosités locales, économie locale (professionnels du tourisme, commerces de proximité, vente directe chez les agriculteurs...)
- Projet considéré « aménagement du territoire », plus large que « touristique »

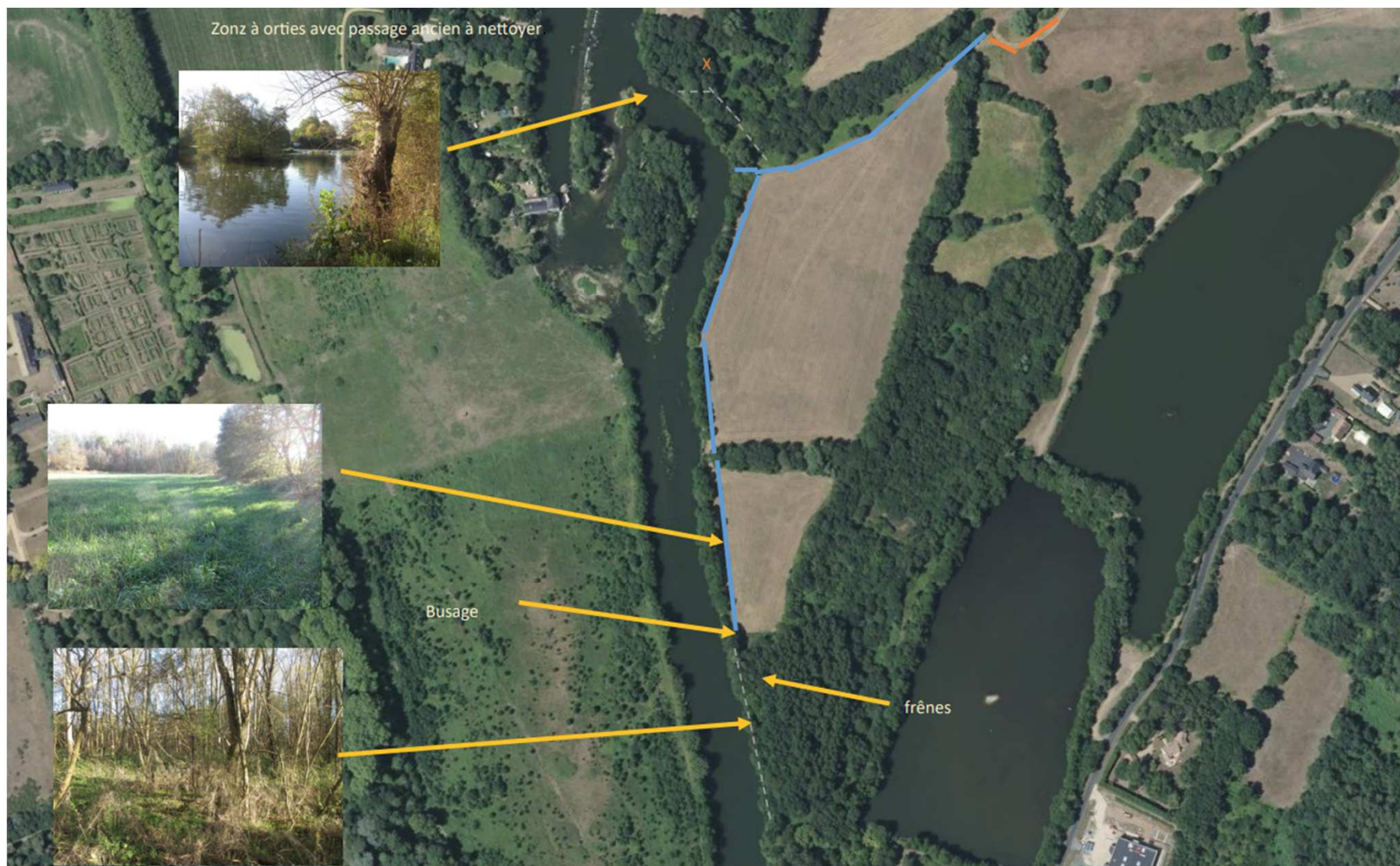
Historique

- Présentation avant projet sommaire au CS PETR le 29/03/2022: encouragement des élus... à préciser la faisabilité du projet et son chiffrage
- Avril 2022 à février 2023 :
 - Rencontres des élus locaux
 - Arpentage circuit potentiel sur tout le cheminement
 - Rencontre quelques propriétaires et agriculteurs
 - Construction progressive argumentaire: écouter, rassurer, informer, associer les parties prenantes...
 - Repérage travaux à effectuer sur tout le circuit (voir photos)
 - Estimation du coût
 - Réflexion/ maîtrise d'ouvrage et financement
 - Echanges avec FFR Sarthe et OTVL

Bazouges



Barbée



Quelques arguments pour aider à convaincre

- Projet transversal VS projet communal lourd à porter auprès des administrés
- Nombreuses parties prenantes qui encouragent
- Un porteur de projet identifié
- La servitude de marche-pied permet de restreindre les usages aux piétons, pêcheurs et gestionnaires du domaine fluvial
- Conventions de passage
- Investissements à prévoir avec convention d'occupation entre Maitre d'Ouvrage et propriétaires
- Charte de bon usage
- Sacralisation sentier avec balisage et signalétique



Sentier au fil du Loir



Servitude de marchepied le long d'un cours d'eau domanial
Code général de la propriété des personnes publiques
Article L2131-2 - Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006
Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 62

Strictement réservé aux piétons

Avis aux promeneurs

Ce sentier établi sur propriétés privées est placé sous votre sauvegarde

Votre responsabilité est engagée en cas d'accident résultant d'inattention ou d'imprudence de votre part

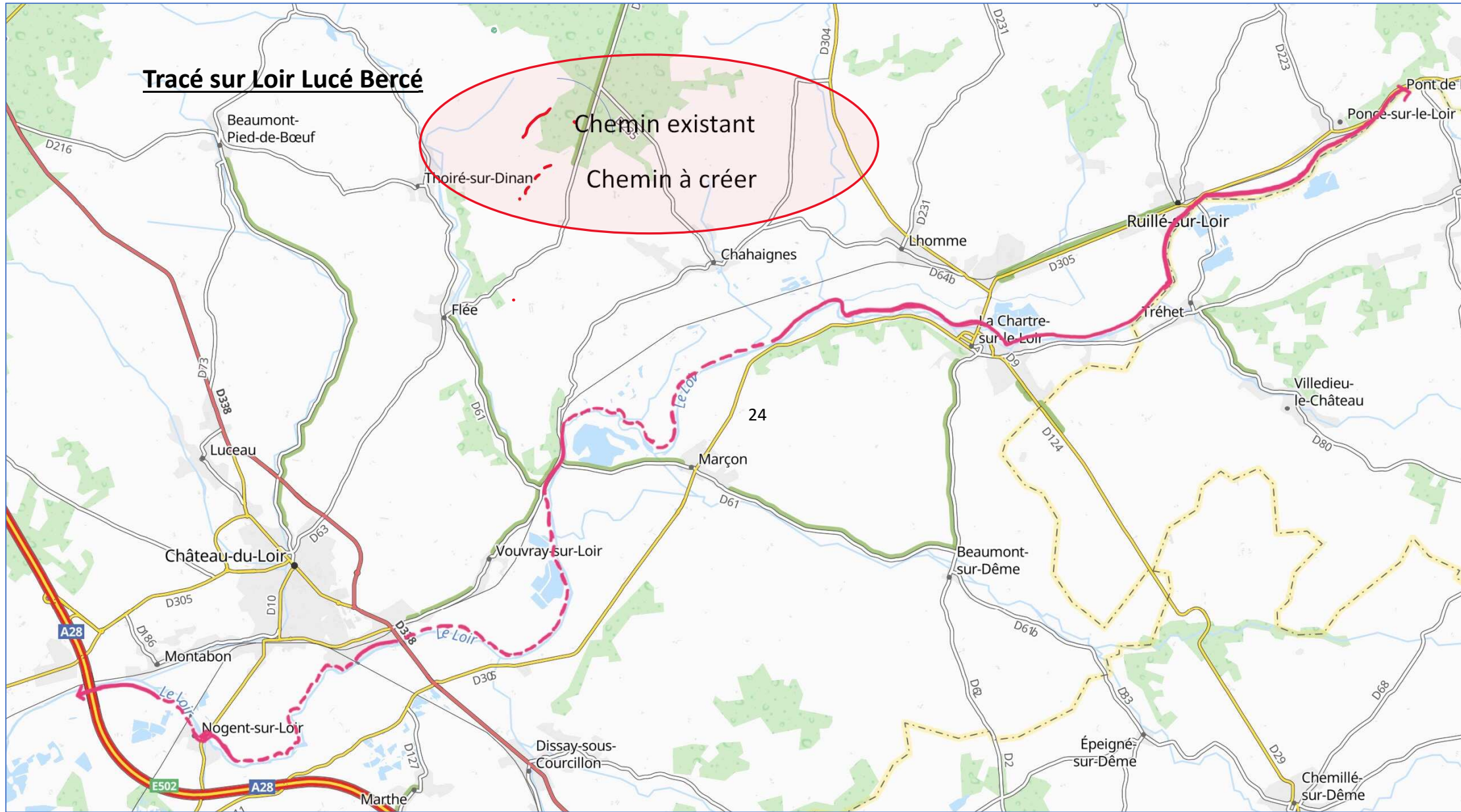
Les promeneurs devront impérativement respecter les principes et règles suivants :

- ne pas s'écarter du chemin.
- ne l'emprunter qu'à pied.
- ne pas camper, fumer, ni faire de feu.
- ne pas laisser divaguer les chiens.
- ne pas déposer les ordures.
- ne pas prélever la végétation.

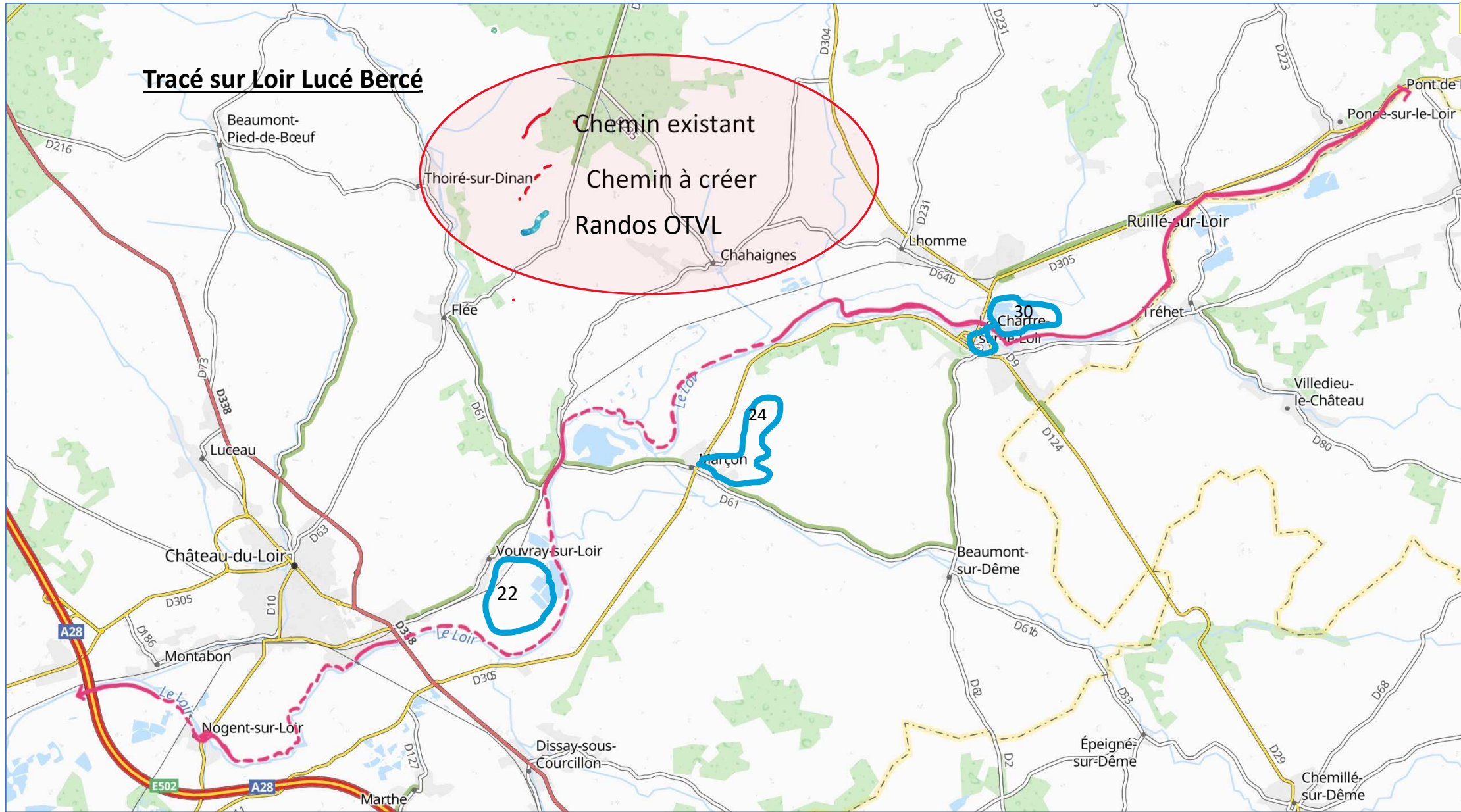
Bonne promenade

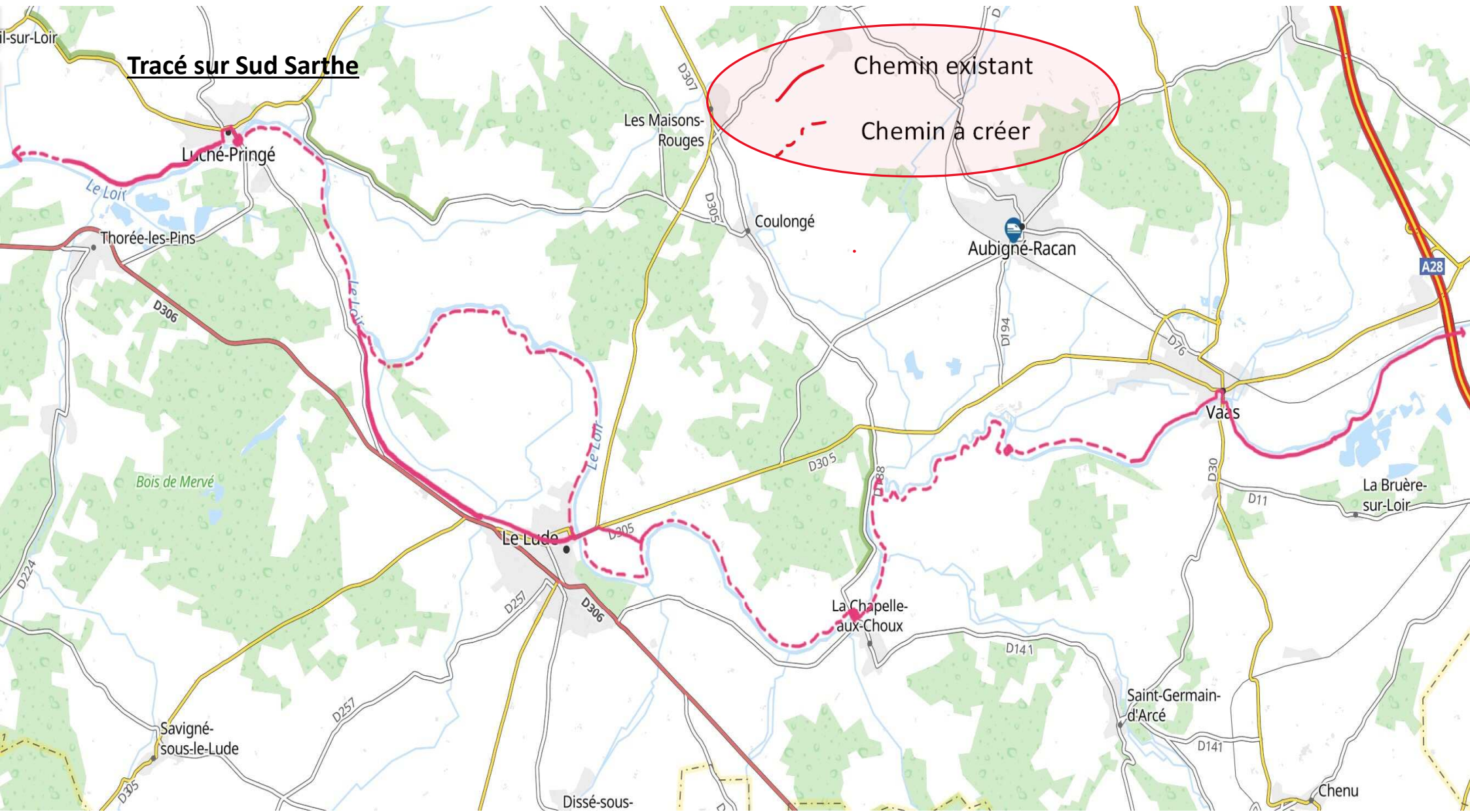
Tracé sur Loir Lucé Bercé

Chemin existant
Chemin à créer



Tracé sur Loir Lucé Bercé





Tracé sur Sud Sarthe

Chemin existant

Chemin à créer

Luché-Pringé

Thorée-les-Pins

Les Maisons-Rouges

Coulongé

Aubigné-Racan

Vaas

La Bruère-sur-Loir

Le Lude

La Chapelle-aux-Choux

Saint-Germain-d'Arcé

Chenu

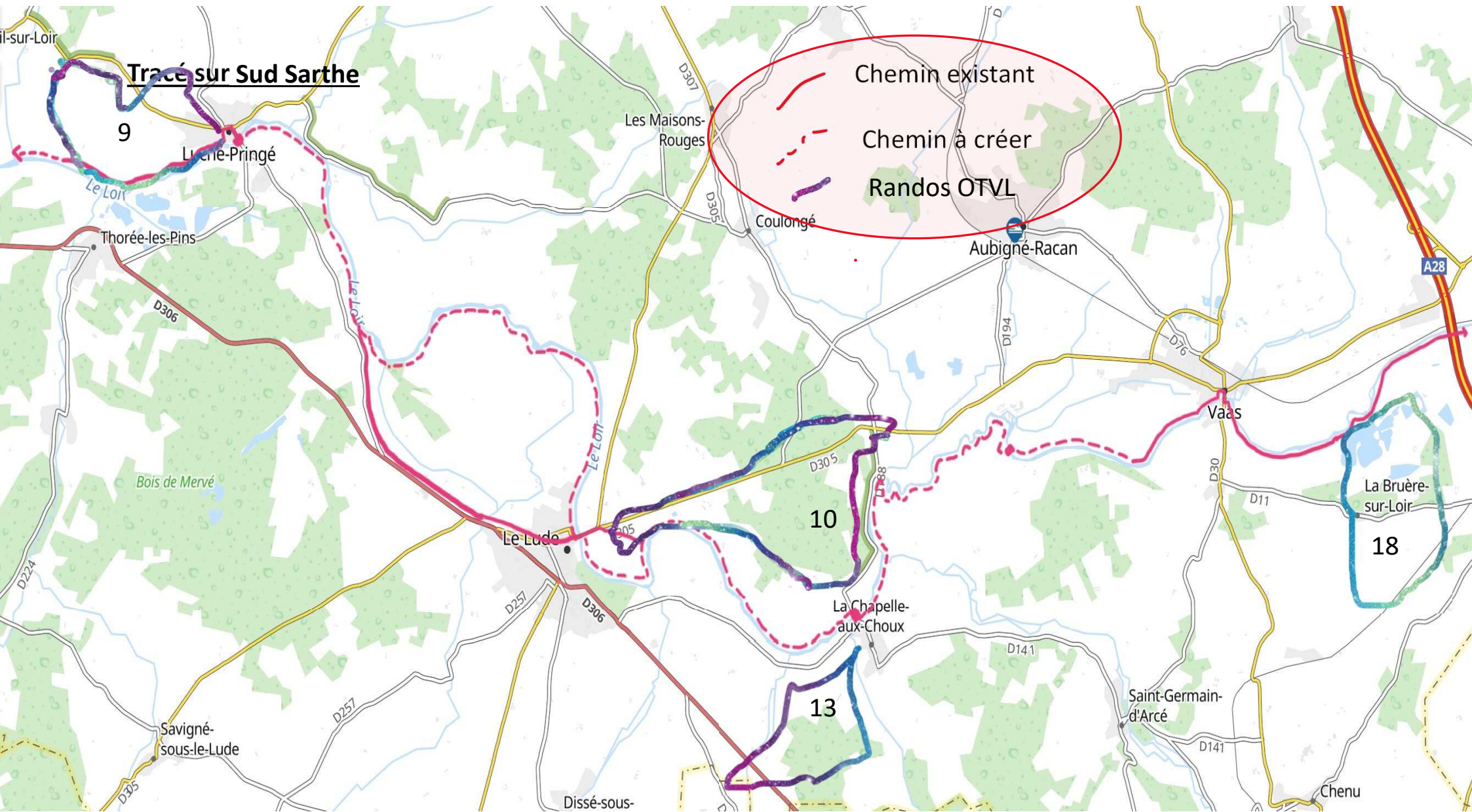
Bois de Mervé

Savigné-sous-le-Lude

Dissé-sous-

A28

il-sur-Loir



Tracé sur Sud Sarthe

9

Lucène-Pringé

Thorée-les-Pins

Bois de Mervé

Le Lude

Saigné-sous-le-Lude

Dissé-sous-

Les Maisons-Rouges

Coulongé

10

La Chapelle-aux-Choux

13

Aubigné-Racan

Vaas

La Bruère-sur-Loir

18

Saint-Germain-d'Arcé

Chenu

Chemin existant

Chemin à créer

Randos OTVL

A28

il-sur-Loir

Le Loir

Le Lude

D305

D388

D141

D11

D141

D30

D76

D194

D307

D305

D306

D257

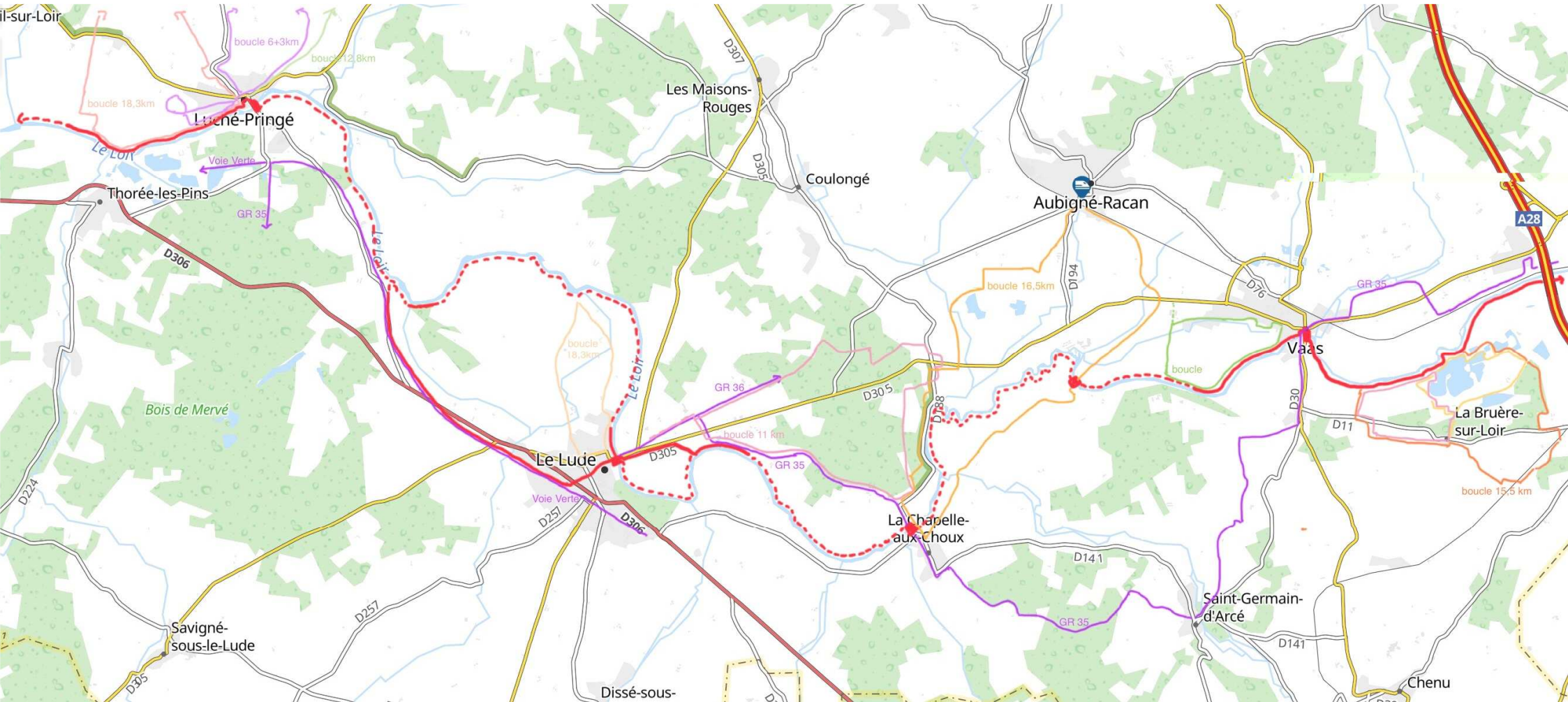
D306

D257

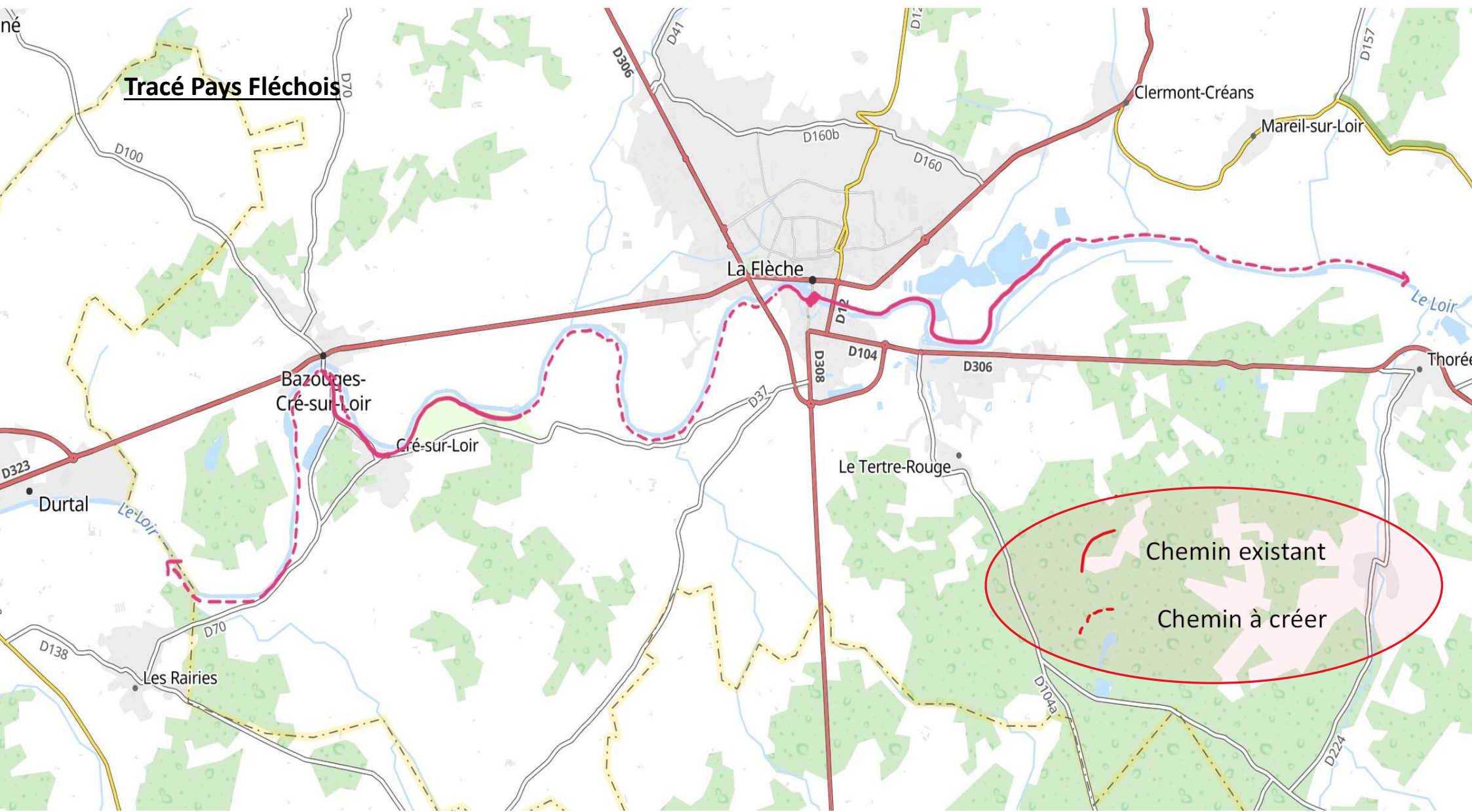
D224

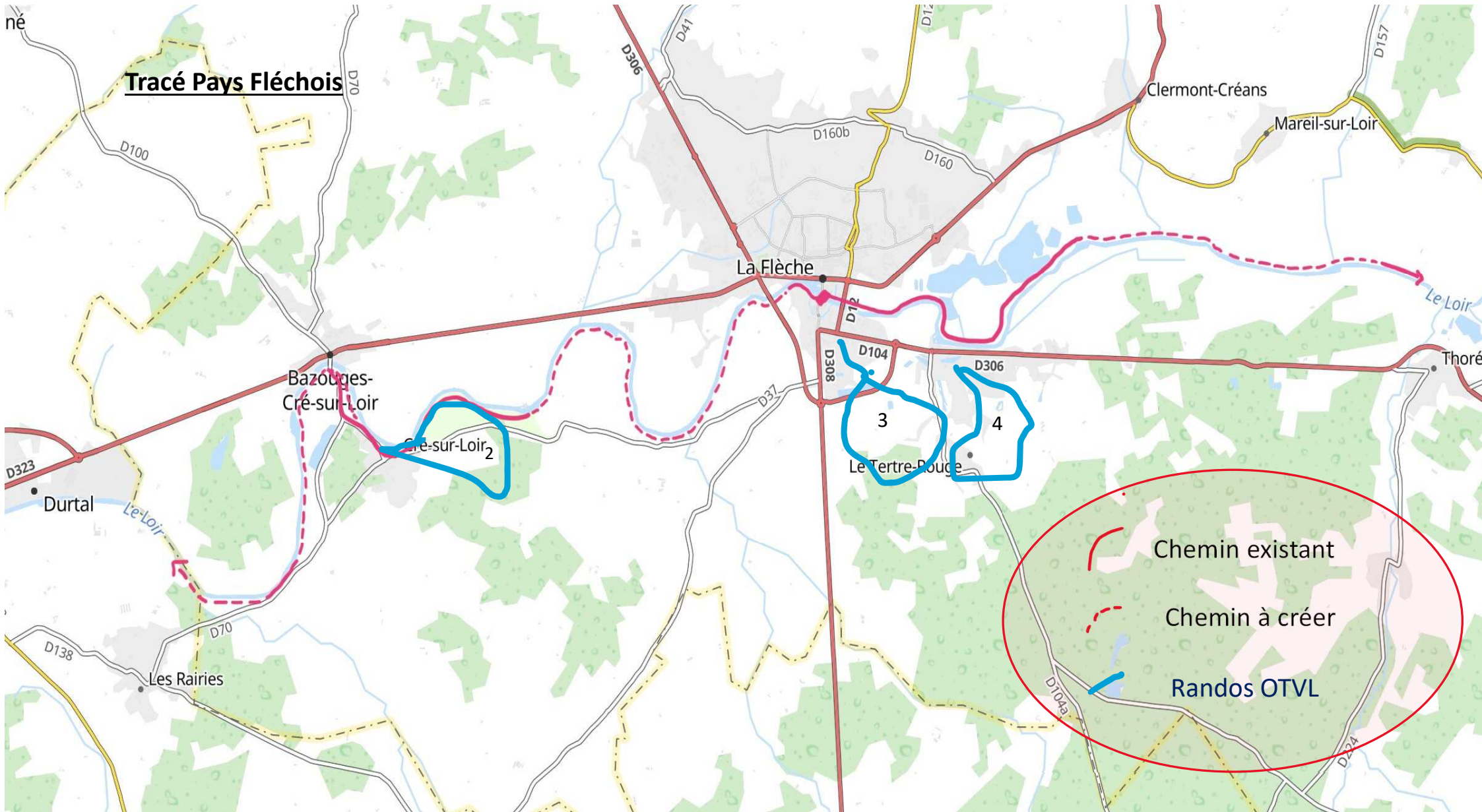
D305

Lien avec GR 35 sur Sud Sarthe



Tracé Pays Fléchois





Détail tracé

- Loir Lucé Bercé: 35,8 kms dont 14 « existants »
- Sud Sarthe: 38,5 kms dont 19 « existants »
- Pays Fléchois: 24,8 kms dont 9,6 « existants »

• Bilan

- 99,1 kms de sentier potentiel
- 56,5 kms à créer et baliser
- 42,6 kms à baliser (**43% existants**)

- **Extension envisagée vers Durtal**

Chiffrage Investissements (travaux par entreprises)

- 136 panneaux d'information et directionnels (à préciser avec FFR 72 et OTVL pour cohérence)
- 115 arrêts de clôture
- 79 heures de débroussaillage
- 8 forfaits évacuation de branches et troncs
- 4 forfaits défrichage
- 12 busages de fossés
- 7 passerelles en bois
- 44 sécurisation abreuvoirs
- 25,5 kms de pose de clôtures électriques
- 48 électrificateurs
- 131 chicanes
- 3 dépose et repose d'abreuvoirs avec allongement tuyau d'aspiration

+

Outils de sensibilisation, promotion des itinéraires... : 5 000 euros HT

- **Coût Total investissement 293 186 euros TTC (245 322 euros HT)**

Autres Dépenses à prévoir :

- Ingénierie : estimation d'environ 0,5 à 0,6 Equivalent temps plein pour le lancement du projet et tout le travail autour du repérage / balisage, animation, pilotage, communication, diffusion du projet, etc.
 - ⇒ soit environ 25 000€/an pendant 2 à 3 ans
- Coût de fonctionnement et entretien du sentier

Quel financement des investissements

245 322 euros HT + 57 864 euros TVA = 293 186 euros TTC

- TVA récupérée par Maître d’Ouvrage (fonds de compensation TVA)
- CEREMA AAP Sentiers de Nature (10 millions d’euros pour 1 000 kms de sentier (fin des travaux 31/12/2025) : 80% du montant HT soit 196 257 euros
- Reste à charge investissements (20%) = 49 064 euros étalés sur 3 ans : **5 452 euros par an et par com-com**
- Reste à charge ingénierie : 25 000€/an/3 ans : **8 334 euros par an et par com-com** (dépenses sur 3 ans)

- Qui porte le projet ?
- Compétence « aménagement du territoire » aux com-com

Partenaires ? Qui fait quoi ?

Les hypothèses de réponses :

- Portage politique : Département, PETR avec CODEV, EPCI, communes ...
- Portage administratif : PETR
- **Maitre d'ouvrage : 1 seul interlocuteur pour CEREMA – nécessairement une structure publique** (ou une association)
- Assistance technique : OTVL (marketing, communication), FFRandonnée Sarthe (balisage, trace GPS, ma rando...) , services techniques du département
- Entretien du sentier : communes, bénévolat (groupe sentier, associations locales...), chantiers jeunes...
- Ingénierie: Stagiaire ou Chargé de mission subventionné (Ministère transition écologique et Cohésion des territoires, Région PDL, département Sarthe, Fonds LEADER... ?) + bénévolat groupe sentier
- Aides diverses : Chambre d'Agriculture, ... ?
- Le CFA La Germinière ou la MFR Les Forges pour chantier de défrichage/débroussaillage
- Entreprises privées mécènes ?

Articles de presse :

Au Fil 01/03/2023

initiatives_

Un sentier le long du Loir en préparation

Le Conseil de développement territorial du Pays Vallée du Loir souhaite créer un sentier pédestre au plus proche de la rivière pour valoriser le cours d'eau et ses alentours. Présentation.

Le Loir, principal cours d'eau du pays fléchois, sculpte les paysages et apporte du charme au territoire. Pour permettre aux habitants d'en profiter pleinement, le Conseil de développement du territoire (voir ci-dessous) étudie un projet de sentier piétonnier de 90 km, au plus près de la rivière.

« De nombreux sentiers existent déjà dans la vallée du Loir, notre objectif serait de les relier, explique Charles Mathieu, membre du Conseil de développement. Sur le Pays fléchois par exemple, il reste deux principaux tronçons à aménager allant de Clermont-Créans à La Flèche puis du camping de La Flèche au marais de Cré-sur-Loir / La Flèche. » Ce sentier sera uniquement pédestre pour des

aménagement plus simples et moins coûteux.

Ce parcours est principalement destiné aux habitants afin qu'ils se réapproprient les bords du Loir. « Une signalétique invitera les promeneurs à faire un détour vers le bourg d'une commune par exemple, pour mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel, naturel, ou même les commerces locaux, imagine Éric Cachan, également membre de ce conseil. C'est un outil pour valoriser l'existant qui est déjà très riche. »

Ce projet n'est pour l'instant qu'à l'étude mais bénéficie de nombreux soutiens. Ses porteurs souhaiteraient le voir réalisé d'ici cinq à six ans. Prochaine étape : présenter dans les mois à venir une proposition plus détaillée au conseil syndical du Pays Vallée du Loir avec notamment les coûts et financements. Un travail de concertation auprès des propriétaires et locataires des bords de Loir va également être mené. ■

UN CONSEIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil de développement territorial fait partie du Pays Vallée du Loir. Il est composé d'une trentaine d'habitants, membres d'associations ou acteurs de la vie économique des communautés de communes du Pays fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé. Ces volontaires donnent leur avis ou proposent des idées aux élus du Pays Vallée du Loir.



Ouest France 15/02/2023

La Flèche et Sarthe-Sud

Un projet de sentier de 100 km le long du Loir

Les bords du Loir vont peut-être bientôt être parcourus par un seul et même sentier piétonnier. Les porteurs du projet décrivent leur idée, portée sur la découverte du patrimoine et de la nature de l'affluent.

Pourquoi ? Comment ?

Quel trajet prendra le sentier ?

Reliant les berges de la commune de Loir-en-Vallée à celles de Bazouges-Cré-sur-Loir, le sentier longera le Loir sur près de 100 km. « L'objectif est de connecter les sentiers déjà existants pour n'en faire qu'un et mettre en valeur les curiosités locales, explique Éric Cachan, membre du Codév. Le parcours traversera 21 communes et se greffera aux boucles communales existantes. » Au final, le trajet qu'ils ont tracé comprend 43 % de chemins déjà présents.

D'où vient cette idée ?

Selon les volontaires du Codév, « les élus de la communauté de communes de la Vallée du Loir avaient l'idée dans les tiroirs depuis plus de vingt ans, mais n'avaient pas de porteur de projet ». Le groupe s'est donc positionné sur le sujet, important à leurs yeux, pour permettre de valoriser le patrimoine de la vallée. Habituels aux promenades le long du sous-affluent de la Loire, ils souhaitent pouvoir partager les secrets « bien gardés » des bords du Loir au plus grand nombre.

Quelle forme prendra le sentier et qui se chargera de sa mise en place ?

D'une des chemins déjà existants, dont les formes varient selon les communes où ils se trouvent, le sentier mesurera une cinquantaine de kilomètres de large, à 3,25 m du cours d'eau (distance imposée par la loi de proximité de marche-pied). Le parcours inclura un balisage et une signalétique unique qui informeraient les touristes et les promeneurs locaux de l'existence de sites, espèces ou structures d'intérêt à proximité de



Eric Cachan, Marie Allard, Olivier Beurdouche, Charles Mathieu et Françoise Masse travaillent depuis trois ans sur le projet de sentier au bord du Loir. (Photo: Quentin)

l'affluent. « Nous sommes très fiers de notre rivière, confie Françoise Masse, volontaire au Codév. Elle regorge de paysages magnifiques et les berges du Loir, en plus d'être belles, possèdent un patrimoine culturel, faunistique et floristique très riche. »

Le parcours ne sera réservé qu'aux piétons et des chicanes seront installées pour éviter aux vélos et autres deux-roues de s'y aventurer. Quant à sa construction, qui comprend l'installation de buses et de petites passerelles, elle devra être prise en charge par l'une des trois communautés de communes (comprenant celle du

Pays fléchois, Val du Loir et Loir-Lucé-Bercé), appuyée par les deux autres.

Comment est financé ce projet et quand sera-t-il effectif ?

Au début du projet, le groupe se basait sur un financement de la part des trois communautés de communes traversées par le sentier avec l'aide d'autres partenaires.

Ils se sont ensuite aperçus, un peu par hasard, qu'une aide de dix millions d'euros, proposée par l'Etat, était proposée aux projets d'aménagement de sentiers de marche et de randonnée. « Nous avons immédiatement sauté sur l'occasion », se

réjouit Olivier Beurdouche, membre du Codév. Si le projet est amené à être accepté, le financement de la part de la commune de Loir-en-Vallée pourrait aller jusqu'à 80 % du budget total.

En attendant la validation par les syndicats du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Vallée du Loir 28 février prochain, le groupe espère une ouverture fin 2023, début 2024.

« Nous avons rendu un dossier complet et viable. Maintenant, notre projet n'est plus entre nos mains, c'est aux élus de décider », concluent les porteurs du projet.

Alexandre CARF

L'investissement du groupe Sentier du Conseil de développement territorial du PETR

- **69 réunions/rencontres** entre le 29 avril 2021 et le 14 mars 2023
 - auprès de partenaires (PETR, OTVL, CDRP, CD72, diverses associations de randonnée en Vallée du Loir, services techniques et spécifiques communautaires, Presse, ...)
 - auprès des Présidents de Communautés de communes ou des Maires
 - ...
- **460 heures et 5 200 kms** parcourus en voiture pour assurer les RDV
- et un nombre incalculable de kms parcourus à pied pour imaginer le trajet du Sentier au fil du Loir ... là, on ne compte pas !

Quelles suites ?

Décision élus PETR attendue **avant l'été 2024** :

Stop ou encore ?

Choix du Maître d'Ouvrage

Dépôt dossier CEREMA (le PETR peut apporter le soutien en ingénierie nécessaire)

Financement Ingénierie

Lancement des travaux sur les tronçons existants : balisage en lien avec FFR72, OTVL et services du département (PDIPR* et gestion du domaine public fluvial)

Travaux sur tronçons à créer : conventions d'occupation entre MO et propriétaire(s), investissements....

...

Fin des travaux début 2026

Merci de votre attention



*: Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées



PETR PAYS VALLEE DU LOIR

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2023**

Débat d'orientations budgétaires 2023 du
Comité syndical du 14 mars 2023

SOMMAIRE

Le contexte macroéconomique	P2
La situation du PETR Pays Vallée du Loir	P3
Evolutions des dispositifs d'accompagnement de nos politiques publiques	P3
Données démographiques et participations	P4
Donnés démographiques	P4
Participations des Communautés de communes au PETR	P5
Situation budgétaire et financière au 31.12.2022	P6
Hypothèses 2023	P10
Les enjeux du débat	P16

Madame la présidente expose au conseil :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus (art. D.5211-18-1 du CGCT), un rapport d'orientations budgétaires soit présenté au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

En vertu de l'article D.2312-3 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- . Les orientations budgétaires et la présentation des engagements pluriannuels,
- . Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- . Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel ainsi qu'à leur évolution et au temps de travail.

Le contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique international est marqué par de fortes incertitudes : croissance en recul, situation géopolitique incertaine, approvisionnement énergétique difficile, tensions inflationnistes, risques climatiques.

Après la baisse de la croissance mondiale en 2020 (-3,1%) et le fort rebond en 2021 (+6,8%), celle-ci est modérée en 2022 (+2,6%) et 2023 (+2,2%).

Les économies avancées ralentiraient sous l'effet d'un resserrement monétaire et du niveau élevé des prix énergétiques. Elles continueraient toutefois à croître modérément, selon les soutiens budgétaires apportés, en particulier au plan de relance européen, et selon les contraintes d'approvisionnement.

Au niveau national, le taux de croissance fluctue : en 2020 l'activité s'était contractée de -7,9% avant de rebondir de +6,8% en 2021. Elle est estimée en croissance de 2,7% en 2022 et la prévision pour 2023 est de 1%.

La sortie de la phase de récession liée à la crise sanitaire se caractérise par un retour d'un haut niveau d'inflation dans l'économie française et mondiale.

Estimé à 5,4% en septembre 2022, prévu à 4,2% pour 2023, le taux d'inflation retrouve des niveaux inconnus depuis les années 1980. Il faut en effet remonter aux années 1987 à 1992 pour connaître un taux d'inflation supérieur à 3%, et à l'année 1985 pour trouver un niveau de hausse des prix supérieur à 5%.

Ce taux reste toutefois moindre qu'ailleurs sur le continent, en raison de la plus faible dépendance de la France en matière d'approvisionnement de gaz vis-à-vis d'autres économies européennes.

La situation du PETR Pays Vallée du Loir

Evolutions des dispositifs d'accompagnement de nos politiques publiques

Projet de loi Finances 2023 et l'acte 2 de l'agenda rural.

Le Gouvernement travaille sur différentes priorités pour le monde rural qui sont : Habitat, logement et mobilités, Sécurité et vie quotidienne des collectivités territoriales, Culture et patrimoine, Sport et vivre ensemble et Attractivité des territoires ruraux avec un focus sur les plans alimentaires territoriaux (PAT).

Des rencontres régulières ont débuté et sont programmées dans les prochaines semaines, avec différents partenaires, dont l'Association nationale des Pôles et Pays (ANPP) dont est membre le PETR Pays Vallée du Loir (Mme Latouche est secrétaire du Conseil d'administration).

L'idée est d'appuyer le soutien à l'ingénierie territoriale (1% ingénierie), de faciliter le déploiement des PAT pour tendre vers une meilleure souveraineté alimentaire territoriale et de probablement poursuivre le programme des Volontaires territoriaux en administration (VTA).

Nouvelle programmation Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Pour rappel, Leader est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux.

Ce programme pluriannuel est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Le programme Leader 2014-2022 était le 2^{ème} programme Leader obtenu par le PETR Pays Vallée du Loir. Le territoire a disposé d'une enveloppe de proche de 1 600 000 € sur 6 ans, pour mettre en œuvre sa stratégie de développement local reposant sur la volonté d'affirmer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie avec et pour les habitants.

En décembre 2022, le Groupe d'action locale (GAL) du PETR Pays Vallée du Loir a déposé une candidature à la future programmation Leader 2023-2027.

Cette dernière est en cours d'analyse auprès de la Région.

Pour cette programmation, le PETR, le GAL et tous les partenaires ont travaillé autour de 3 grands axes stratégiques :

- . Mettre en valeur et assurer l'accessibilité aux spécificités du territoire
- . Accompagner le développement des créateurs de valeur économique dans un principe de durabilité
- . Renforcer la cohérence territoriale et le lien entre les habitants

Une coopération européenne, dont l'objet reste à définir, sera également à décliner d'ici à 2027.

La somme attribuée au territoire pour les 4 ans d'exercice Leader 2023-2027 est encore inconnue.

Données démographiques et participations

Données démographiques :

La Population municipale du territoire pour l'année 2023 est la suivante :

source INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques - décembre 2022)

Communauté de Communes	Population 2023
Sud Sarthe	22 655
Loir Lucé Bercé	23 512
Pays Fléchois	27 122
Total population PETR	73 289

Pour mémoire, le territoire comptait :

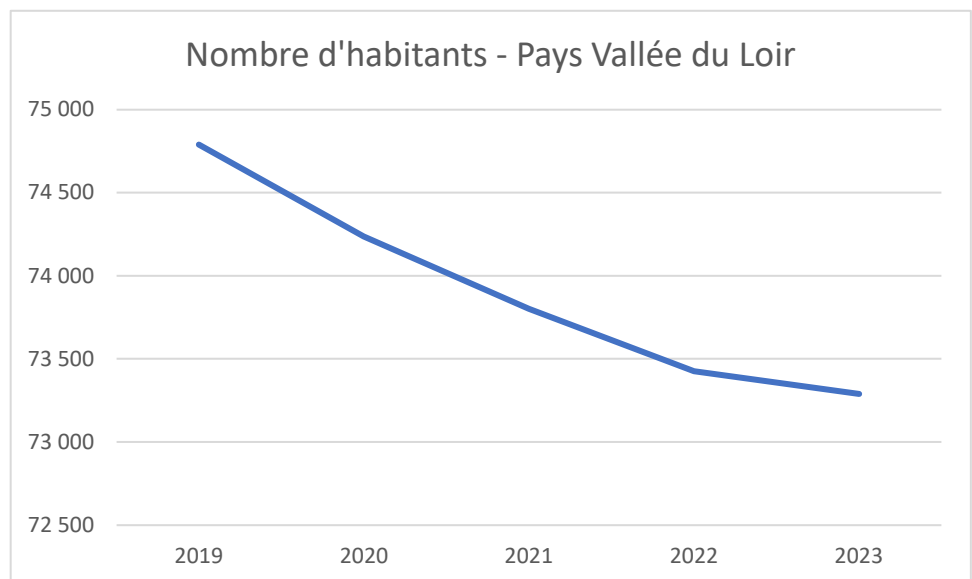
73 425 habitants au 01/01/2022

73 801 habitants au 01/01/2021

74 237 habitants au 01/01/2020

74 791 habitants au 01/01/2019

Soit sur 4 ans, une baisse de **1 502** habitants.



Participations des Communautés de communes au PETR :

Depuis 2014, la participation par habitant des Communautés de communes au budget du PETR a été maintenue à **5,48 €**.

Pour 2022, il a été proposé en Comité syndical de porter la participation 2022 à **5,70 €** par habitant afin de financer le projet de « Schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables ».

Pour 2023, la participation est fixée à **5,65 €** par habitant, afin de financer la finalisation du Schéma directeur des énergies renouvelables et l'adhésion au WebSIG départemental - soit une valeur de participation totale de **414 082,85 €**.

On peut noter que le mode de calcul de la participation des Communautés de communes, basé sur le nombre d'habitants, affaiblit chaque année la structure budgétaire du PETR et ne permet pas une évolution des recettes en corrélation avec l'évolution des dépenses.

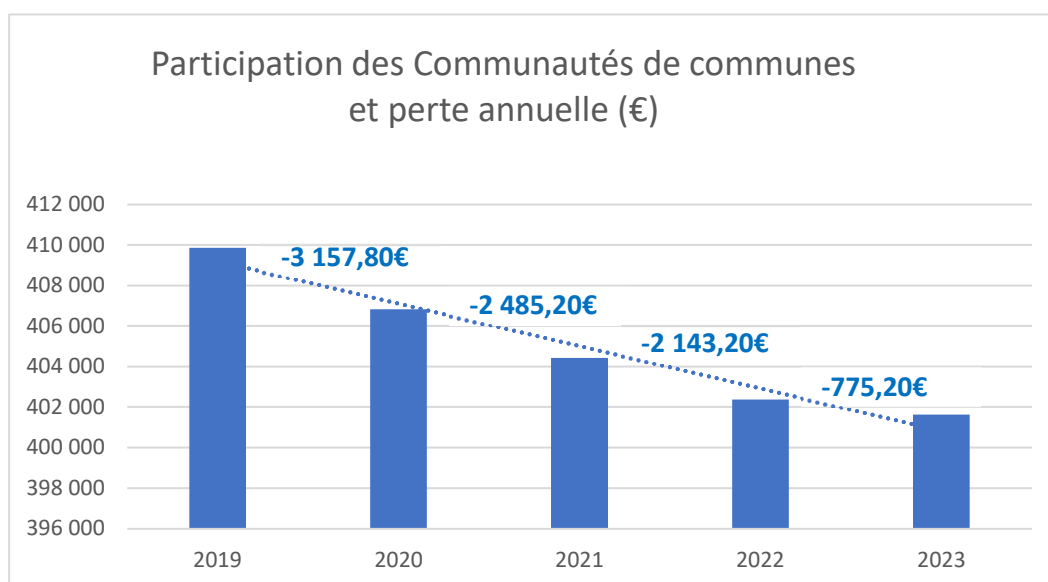
De 2023 à 2022 : - 136 habitants soit - 775,20 €

De 2022 à 2021 : - 376 habitants soit - 2 143,20 €

De 2021 à 2020 : - 436 habitants soit - 2 485,20 €

De 2020 à 2019 : - 554 habitants soit - 3 157,80 €

Soit de 2023 à 2019 : une perte de 1 502 habitants équivalente à une perte financière de 8 561,40 €.



On observe donc que le PETR n'a pas vu d'évolution de ses recettes via la participation des Communautés de communes.

Dans le même temps, on peut noter une dynamique de recettes des Communautés de communes :

(données sur le site de la DGCL)

Communauté de communes du PAYS FLECHOIS :

Recettes de fonctionnement 2019 : 14 794 K€

Recettes de fonctionnement 2021 : 15 795 K€

Soit une évolution de + 6,77%

Communauté de communes LOIR-LUCE-BERCE

Recettes de fonctionnement 2019 : 12 142 K€

Recettes de fonctionnement 2021 : 13 378 K€

Soit une évolution de + 10,18%

Communauté de communes SUD SARTHE

Recettes de fonctionnement 2019 : 6 307 K€

Recettes de fonctionnement 2021 : 7 113 K€

Soit une évolution de + 12,78%

Situation budgétaire et financière au 31.12.2022

Sous réserve d'écritures de régularisation et de validation par le receveur de la collectivité, les dépenses de fonctionnement en 2022 s'élèvent à **1 434 209,91 €** (dont 314 617,97 € de déficit cumulé 2021) pour **1 421 763,65 €** de recettes de fonctionnement, soit un déficit cumulé d'écritures en fonctionnement de - **12 446,66 €**.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à **55 797,71 €** pour **337 981,70 €** de recettes d'investissement (dont 200 664,25 € d'excédent 2021), soit un excédent en investissement de **282 183,99 €**.

En une année, le déficit de 2021 a été quasi-résorbé ; il persiste un déficit de - 12 446,66 €.

Situation financière :

Le PETR avait renouvelé le 23.12.2021 la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 370 000 €. Cette ligne de trésorerie a été accordée jusqu'au 28.04.2023.

Cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pendant l'année 2022 et cela a permis de réduire les frais financiers. Il conviendra de renouveler rapidement cette ligne de trésorerie pour l'année 2023 et les années suivantes.

Autres informations importantes :

Le PETR est, au 31.12.2022, en attente de subventions LEADER pour un montant total de **529 238,22 €**, correspondant à 23 dossiers couvrant une période de 2019 à 2022.

Le PETR devrait pouvoir recevoir d'ici fin 2023, les subventions LEADER d'une 15^{aine} de dossiers pour un montant de recettes prévisionnel total de **341 128,51 €**.

Concernant les subventions (FEDER, FNCCR, DREAL, Région, etc.), le PETR devrait pouvoir inscrire un montant prévisionnel de recettes de **210 097,40 €**.

La situation RH du PETR

Les agents travaillent sur la base de 1 607 heures annuelles.

Il n'y a pas d'heure supplémentaire payée et pas d'avantage en nature.

Le montant prévisionnel RH en 2022 était de **552 139,55 €** pour un réalisé au 31.12.2022 de **462 903,23 €**. Ceci est le reflet d'une part de la volonté des élus de ne pas recruter un géomaticien suite au départ de celui qui était en poste et d'autre part, de la difficulté de recrutement du PETR – ce n'est pas une situation isolée dans le monde des collectivités locales –

Cette difficulté de recrutement impacte le plan de charge de travail de la structure.

La situation RH au 31 décembre 2022 était la suivante :

- Fonctionnaires

Catégorie	Grade	Poste	Quotité de travail
A	Attaché de conservation du patrimoine	Chargé de mission inventaire	Temps plein
C	Adjoint administratif	Gestionnaire administrative finances et RH	Temps plein

- Contractuels

Catégorie	Contrat	Poste	Quotité de travail
A	CDI	Directrice	Temps plein
A	CDI	Cheffe de projet architecture et patrimoine	Temps plein
A	CDI	Chargé de mission culture / communication	Temps plein
A	CDD	Géomaticien	Vacant à compter du 11 avril 2022

A	CDD	Chargée de mission Service éducatif	Temps plein
A	CDD	Chargé de mission énergie-climat	Temps plein
B	CDD	Econome des flux	En recrutement
B	Volontaire territorial en administration (VTA)	Chargé de mission énergies renouvelables	Vacant à compter du 16 sept. 2022 Poste fermé à partir du 07 nov. 2022
B	Contrat de projet	Animatrice-gestionnaire LEADER	Temps plein
C	CDD	Assistante de gestion administrative / LEADER	Temps plein

Pour l'année 2023, la situation RH devrait être la suivante :

- 1 directrice
- 1 gestionnaire administrative, RH (50%) et Leader (50%)
- 1 chargée de communication (60%) et culture (40%)
- 1 chargé(e) de mission Energie-Climat
- 1 animatrice / gestionnaire LEADER
- 1 cheffe de projet - animation de l'architecture et du patrimoine
- 1 animatrice / gestionnaire du service éducatif
- 1 chargée de mission inventaire

En recherche de :

- 1 économiste de flux – le poste sera maintenu en recherche mais à ce stade non budgété car le poste est en recherche depuis 2 ans

Renfort équipe PAH :

- 1 stagiaire pendant 4 mois et 14 jours
- 1 saisonnier pendant 7 semaines (du 03 juillet au 18 août)

Renfort Conseil de développement territorial :

- 1 stagiaire pendant 4 mois

Renfort Energie-climat – 1 Volontaire territorial en administration (VTA) sur 1 an dont 8 mois en 2023 :

- 20 000 € brut annuel (pour 2023) avec une aide de l'ANCT (Etat) de 10 000 € et une aide de 5 000 € de la part de la CC Sud Sarthe avec qui va être mutualisé le VTA.

A noter : Suite au départ de la gestionnaire finances et politiques publiques, la fonction finances va être externalisée en 2023.

SUBVENTIONS SUR POSTES 2023 :

Région PDL – Chargée de mission inventaire = 20 000 €

LEADER - Chargé(e) de mission Energie-Climat – 80% du poste chargé

LEADER – Animatrice / gestionnaire LEADER – 100% du poste chargé

LEADER - Cheffe de projet architecture et patrimoine – 40% du poste chargé

LEADER - Animatrice / gestionnaire du service éducatif – 20% du poste chargé

LEADER – Directrice - 10% du poste chargé

LEADER - Gestionnaire administrative, RH et Leader - 50% du poste chargé

ANCT – Volontaire territorial en administration (VTA) = 10 000 €.

Le montant prévisionnel pour l'année 2023 du chapitre 012 pour les dépenses de personnel est estimé à **349 970 €**

Hypothèses 2023

Pour la section de fonctionnement en recettes :

Chapitre 70 : produits de services estimation à **70 000 €**

Chapitre 013 : atténuation de charges **22 500 €**

Chapitre 74 : dotations et participations **1 687 637,51 €** dont :

414 082 € participation des Communautés de communes,

341 128,51 € de recettes LEADER,

148 667 € de subventions 2020 - 2022,

130 531 € - soutien pôle culture et patrimoine

76 933 € soutien pôle développement territorial

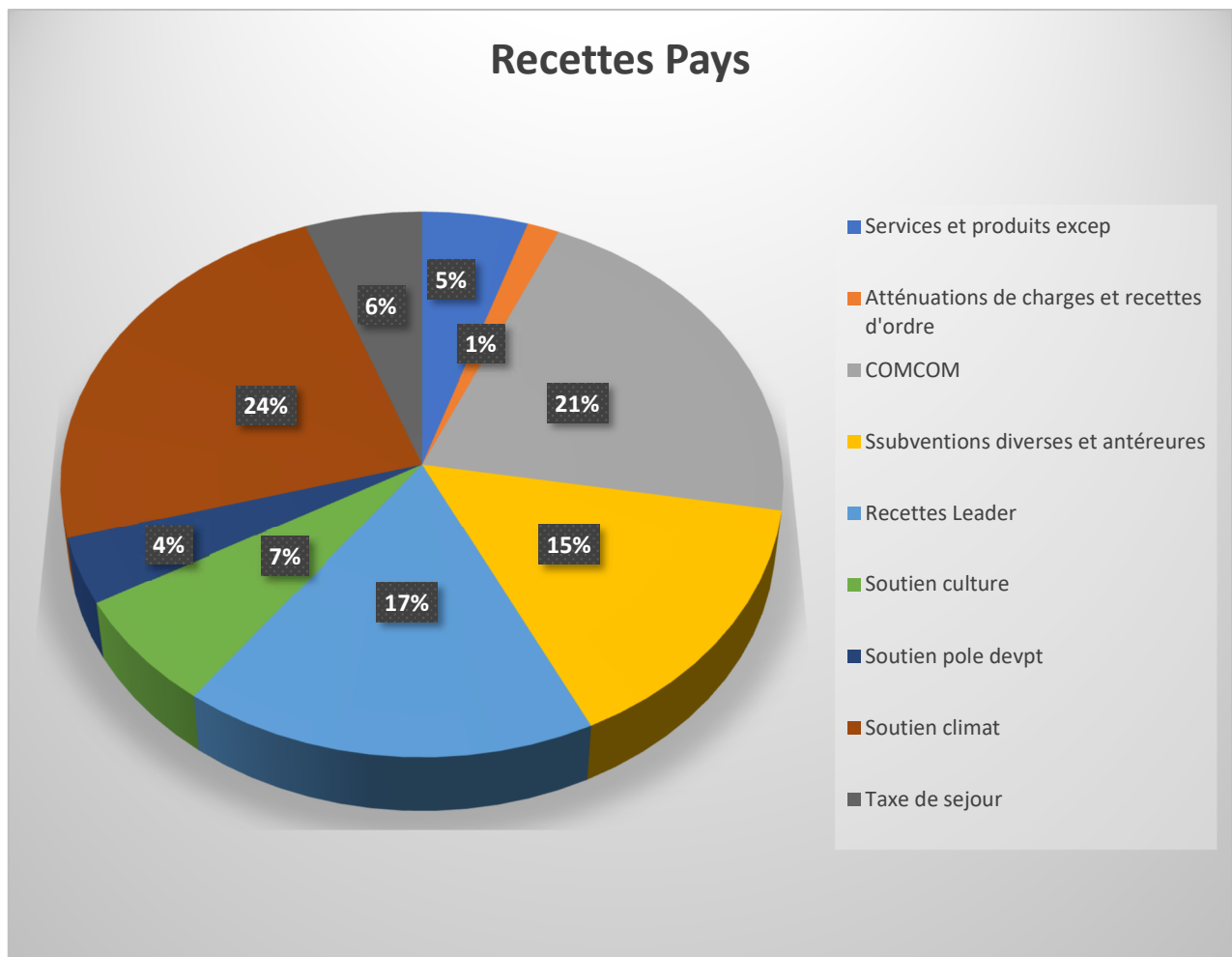
465 736 € soutien pôle énergie et climat et

110 560 € de taxe de séjour

Chapitre 77 : produits exceptionnels **30 000 €** produits pour diversifier nos ressources par mécénat et partenariats

Chapitre 042 : recettes d'ordre : **15 156 €**

Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en recettes : **1 825 293,51 €**



Pour la section de fonctionnement en dépenses :

002 : déficit cumulé 12 446,66 €

Chapitre 011 : charges à caractère général 1 039 980 €

Chapitre 012 : charges de personnel 349 970 €

Chapitre 014 : atténuations de produits 257 650 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 23 000 €

Chapitre 66 : charges financières 3 000 €

Chapitre 022 : dépenses imprévues 13 000 €

Chapitre 042 : opérations d'ordre 126 246,85 €

Soit un montant prévisionnel de la section de fonctionnement en dépenses :

1 825 293,51 €

Le budget est équilibré malgré la reprise du déficit de clôture de 2022.

Hors mouvement d'ordre et en prenant en compte les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, le budget serait en balance positive de + 118 590,85 €.

Pour la section d'investissement en recettes :

Chapitre 001 : solde N-1 282 183,99 €

Chapitre 13 : subventions d'investissement 81 481 €

Chapitre 10 : dotations, FCTVA 8 400,00

Chapitre 040 : recettes d'ordre 126 246,85 €

Soit un montant prévisionnelle de la section d'investissement en recettes : **498 311,84 €.**

Pour la section d'investissement en dépenses :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 68 632 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles 9 249 €

Chapitre 23 : immobilisations en cours 0 €

Chapitre 020 : dépenses imprévues 4 000 €

Chapitre 040 : dépenses d'ordre : 15 156 €

Soit un montant prévisionnel de la section d'investissement en dépenses : **97 037,00 €**

Le détail des dépenses principalement au chapitre 011, et le détail des recettes principalement au chapitre 74, sont les suivants :

Projets en cours et / ou proposés (sur la base des fichiers analytiques du 23.02.2023).

Pôle développement territorial

projet N°1 : SCoT

dépenses : 2 822,00 € (analyse des indicateurs) recettes : 0 €

projet N°2 : SIG

dépenses : 6 639,00 € (adhésion Web SIG) recettes : 6 639,00 € (financement CC)

projet N°3 : Zone Natura 2000

dépenses : 63 294,00 € (suivi, animation, publicité)
recettes : 62 294,00 € (région, FEDER)

projet N°4 : Urbanisme et santé

dépenses : 10 000,00 € (animation hiver 2023/2024)
recettes : 8 000,00 € (DRAC (CLEA), communes)

fonctionnement du service LEADER

dépenses : 5 940,00 € (adhésion, honoraires de juriste, hébergement, ...)
recettes : 0 €

Pôle Energie-climat

projet N°1 : Service Efficacité Energétique (SEE)

dépenses : 134 382,00 € (accompagnement, remboursement)
recettes : 157 979,00 € (FNCCR, adhésions)

projet N°2 : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

dépenses : 478 385,00 € (lot 1 et 2, communication, reversement)
recettes : 369 692,00 € (Etat, Région, LEADER)

projet N°3 : Schéma Directeur des Energies Renouvelables (finalisation)

dépenses : 4 050,00 € (BE Axenne) recettes : 4 050,00 € (CC + ADEME ???)

projet N°4 : Etude pour la mise en place d'une Charte Forestière Territoriale

dépenses : 51 251,00 € (publication, marché public)

recettes : 51 251,00 € (FEADER, Région)

projet N°5 : Adhésion FIBOIS et Amorce

dépenses : 2 010,00 € (adhésion)

recettes : 2 010,00 € (CEE)

fonctionnement du pôle

dépenses : 5 602,00 € (prestation de services / Sensibilisation au changement climatique)

recettes : 0 €

Pôle Culture et patrimoine

projet N°1 : Editions

dépenses : 2 000,00 € (brochure)

recettes : 1 000,00 € (DRAC)

projet N°2 : Action Population Locale

dépenses : 8 000,00 € (matériels, GUSO, impression)

recettes : 6 900,00 € (DRAC, tickets visites)

projet N°3 : Animation A la poursuite du temps caché - Fonctionnement

dépenses : 8 092,52 € (matériels, maintenance, location, communication)

recettes : 3 500,00 € (DRAC)

projet N°4 : CIAP T2 - Investissement

dépenses : 81 481,00 € (création contenu, escape game)

recettes : 65 304,20 € (CTR, DRAC, Département)

projet N°5 : Inventaire Mayet

dépenses : 1 500,00 € (conférencier, impression)

recettes : 500,00 € (DRAC)

projet N°6 : Documentation

dépenses : 400,00 € (livres)

recettes : 0 €

projet N°7 : Service Educatif

dépenses : 2 700,00 € (prestation, impression)

recettes : 1 000,00 € (DRAC)

projet N°8 : Malices au Pays 2023 et 2024

dépenses : 32 745 € (programmation, transports, impression)

recettes : 24 966,47 € (participations communes, LEADER, CLEA)

projet N°9 : Résidence d'artiste PAH 2023

dépenses : 20 000,00 € (prestations, impression) recettes : 13 000,00 € (DRAC, Département)

projet N°10 : Résidence d'artiste CLEA

dépenses : 47 100,00 € (interventions extérieures) recettes : 35 000,00 € (DRAC)

projet N°11 : FestiLoir 2023

dépenses : 33 910,00 € (frais artistique, communication) recettes : 6 000,00 € (participations des communes)

projet N°12 : Location Matériel Culturel

dépenses : 2 150,00 € (régisseur, matériel) recettes : 1 800,00 € (adhésions)

projet N°13 : La P'tite Vadrouille

dépenses : 500,00 € (cachets ou places) recettes : 0 €

projet N°14 : Vente ouvrage inventaire

dépenses : 504,00 € (achat ouvrage) recettes : 864,00 € (vente)

projet N°15 : Été Culturel

dépenses : 20 000,00 € (prestations, impression) recettes : 16 000,00 € (DRAC, EHPAD, communes)

fonctionnement du pôle

dépenses : 1 250,00 € (prospection, déplacement, conférencier) recettes : 20 000,00 € (convention inventaire avec la Région)

Recettes et dépenses Missions Pays sans RH



	Leader	Energies climat	Culture	Total budget	Reste à charge
Dépenses	5 940,00 €	675 680,00 €	261 828,52 €	1 026 203,52 €	-168 453,85 €
Recettes	0,00 €	584 982,00 €	195 834,67 €	857 749,67 €	

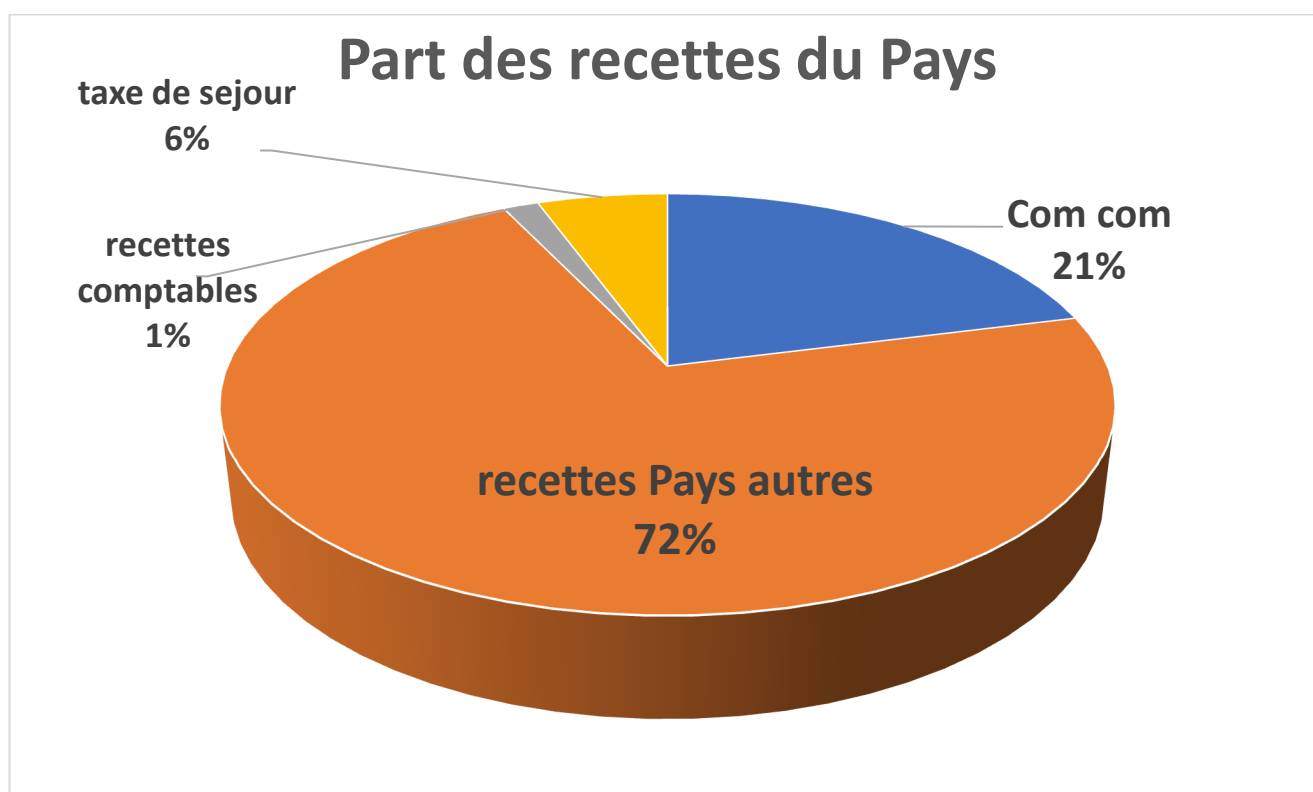
Les enjeux du débat

Il est proposé de valider les projets pour l'année 2023.

On constate un retour à l'équilibre pour l'exercice 2023 mais qui ne masque pas la fragilité de la structure budgétaire du PETR.

Il est important de rappeler que le PETR ne bénéficie pas de recettes dynamiques.

La part des recettes des Communautés de communes représente 23,22% des recettes du PETR. Elle n'est donc pas la première recette du Pays mais un soutien financier pour prendre en charge les restants à charge des projets votés et décidés en Comité syndical par les élus de ces mêmes Communautés de communes.



Le Pays Vallée du Loir finance à 72% ses dépenses par la recherche de subventions et de recettes diverses. Il doit continuer à développer ces recettes au vu des positions financières des Communautés de communes membres, pourtant utilisatrices et bénéficiaires des services du PETR.

De plus, le PETR subit comme les collectivités locales les effets exogènes du contexte inflationniste qui alourdit les charges.

N'ayant pas de recettes dynamiques voire même subissant une érosion de ses recettes, l'équilibre se fait en réduisant l'ampleur et la portée de certains projets.

La majorité des recettes (72%) sont des recettes de subventions dont le montant peut être modifié et surtout, qui nécessite que la dépense soit réalisée pour obtenir le versement de la subvention. Il faut noter également la mobilisation tout au long de l'année de 1 à 1,5 ETP pour le montage des dossiers et le recouvrement des subventions de toute nature.

Le PETR doit donc assurer le financement de ses projets pour obtenir en retour la recette.

Ce retour à l'équilibre du PETR avec l'absorption du déficit de clôture de 2021 démontre la gestion prudente des finances et peut permettre d'envisager après perception des recettes de subventions, un éventuel 1^{er} remboursement des avances des Communautés de communes.

Enfin, il est proposé d'engager des démarches avec le trésorier public et la DGFIP afin de pouvoir obtenir un reversement exceptionnel des recettes d'investissement qui se cumulent d'exercice en exercice, par les recettes d'ordre obligatoire en M 14.

Le PETR est une structure de moyens mutualisés qui se traduit par des dépenses quasi exclusivement en fonctionnement.

La prise en compte des activités spécifiques devrait permettre de justifier ce retour exceptionnel des recettes d'investissement en recettes de fonctionnement.

Mme la Présidente demande à prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 7 mars 2023

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/03/2023 et publication du 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Eric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (2) : Eric MARTINEAU, Vincent GRUAU.

Absents (1) : Gwénaél de SAGAZAN

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D1_14_03_2023 Nouveau tarif pour l'escape game

Pour l'été 2023, un nouvel escape game va être créé dans la ville de la Flèche.

Ce jeu va permettre la participation simultanée de 5 personnes.

Il est donc nécessaire de créer un tarif pour un groupe de 5 personnes.

Il est proposé au Comité syndical de retenir un tarif de 50€ pour un groupe de 5 personnes.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent ou représentés, décide de retenir le tarif de 50€ pour un groupe de 5 personnes participant à un escape game.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 7 mars 2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 - Pouvoirs : 11
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/03/2023 et publication du 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Eric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (2) : Eric MARTINEAU, Vincent GRUAU.

Absents (1) : Gwénaél de SAGAZAN

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D2_14_03_2023 Débat d'orientation budgétaire

Vu l'article 11 de la loi du 06 février 1992,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat s'appuyant sur un rapport doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance des diverses interventions des membres,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Indique qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2023
- Approuve le Rapport d'orientation budgétaire annexé à cette délibération.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 7 mars 2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 - Pouvoirs : 11
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/03/2023 et publication du 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Eric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (2) : Eric MARTINEAU, Vincent GRUAU.

Absents (1) : Gwénaél de SAGAZAN

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D03_14_03_2023 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M. ERIC MARTINEEAU

La Communauté de communes Sud Sarthe a été sollicitée pour procéder à la désignation d'un nouveau délégué, remplaçant M. Eric Martineau devenu député.

Par délibération communautaire de la CC Sud Sarthe en date du 16 décembre 2022, M. Thierry Lecerf – maire de Chenu, a été désigné pour siéger au Comité syndical du PETR en lieu et place de M. Eric Martineau.

M. Thierry Lecerf devient également membre de la commission Culture-Patrimoine (aux côtés de Ms Allard, Lesschaeve, Paquet et Rousseau) et de la commission Attractivité du territoire (SCoT / PLUi et communication) - aux côtés de Mmes Leviau, Donné, Ms Allard, Ouvrard, Lesschaeve, Néron et Boussard.

Cette désignation, pour être entérinée, doit faire l'objet d'une délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la désignation de M. Thierry Lecerf en tant que membre du comité syndical en remplacement de M. Éric MARTINEAU.
- Approuve la désignation de M. Thierry Lecerf en tant que membre des commissions Culture-Patrimoine et Attractivité du territoire en remplacement de M. Éric MARTINEAU

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 7 mars 2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 - Pouvoirs : 11
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/03/2023 et publication du 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (1) : Vincent GRUAU.

Absents (2) : Gwénaél de SAGAZAN, Thierry LECERF

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D04_14_03_2023 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU DU PETR ET A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CC Sud Sarthe propose de remplacer M. Eric Martineau, en tant que membre du Bureau et membre suppléant à la Commission d'appels d'offres, par M. Anthony Rousseau.

Cette désignation, pour être entérinée, doit faire l'objet d'une délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la désignation de M. Anthony Rousseau en tant que membre du bureau et membre suppléant à la Commission d'appels d'offres, en remplacement de M. Éric MARTINEAU devenu député.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 7 mars 2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 - Pouvoirs : 11
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/03/2023 et publication du 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (1) : Vincent GRUAU.

Absents (2) : Gwénaél de SAGAZAN, Thierry LECERF

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D05_14_03_2023 APPEL A PROJET "L'ETE CULTUREL"

Depuis 2020, la DRAC lance un appel à projets pour financer les actions culturelles programmées en juillet et août. Cela peut permettre de venir enrichir une offre sur un territoire. Les projets proposés sur un territoire prioritaire à destination des publics prioritaires sont éligibles.

Nous sommes sur un territoire prioritaire et nous proposons de mener des actions sur 15 jours au mois de juillet dans les EHPAD, les centres sociaux les matins et être présents sur les places de village ou plages, etc. du territoire pour des temps de partage et de fêtes.

Nous demandons l'autorisation de répondre à l'appel à projets sachant que cette action ne sera menée qu'en fonction du reste à charge pour le Pays (évalué à 4 000€ maximum) comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire en page 14.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par 36 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- Autorise à répondre à l'appel à projets "l'été culturel" sous la condition que le reste à charge du PETR ne soit pas supérieur à 4 000€.
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 07/03/2023

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 22 mars 2023 et publication du 22 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (1) : Vincent GRUAU.

Absents (2) : Gwénaél de SAGAZAN, Thierry LECERF

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D06_14_03_2023 – RH : Modification d'un emploi permanent

Suite à l'évolution des missions de l'agent en charge de l'accueil et du secrétariat, il a été décidé de remanier les postes d'assistant administratif chargé de l'accueil et gestionnaire administratif finances et ressources humaines.

Ainsi, à compter du 16 mai 2023 :

- il est proposé que le poste d'assistant administratif chargé de l'accueil, emploi permanent (délibération du 04/10/2013), à temps plein, ouvert au grade d'adjoint administratif principal 2e classe soit modifié en un poste de gestionnaire administration, ressources humaines (50%) et LEADER (50%), emploi permanent, à temps plein, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratif (catégorie C). Concernant le RIFSEEP pour ce poste, celui-ci sera rattaché au groupe 2 de la catégorie C de la filière administrative.
- il est proposé que le poste de gestionnaire administration, finances et ressources humaines, emploi permanent, à temps plein, catégorie C ou B, soit maintenu, mais devienne gestionnaire administration, finances et politiques contractuelles.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical, par vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve :

- . la modification du poste d'assistant administratif chargé de l'accueil tel que présenté ci-dessus,
- . que le poste de gestionnaire administration, finances et ressources humaines, emploi permanent, à temps plein, catégorie C ou B, soit maintenu, mais devienne gestionnaire administration, finances et politiques contractuelles.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 7 mars 2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 - Pouvoirs : 11
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 22/03/2023 et publication du 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (1) : Vincent GRUAU.

Absents (2) : Gwénaél de SAGAZAN, Thierry LECERF

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

**D07_14_03_2023 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE RONSARD AU LUDE**

L'association le Ronsard, nouvellement créée, a pour objectif le développement des activités culturelles, la création artistique, la programmation artistique d'événements culturels, le soutien à la création artistique, la mise en place d'activités de loisirs et la gestion des moyens humains, financiers, matériels mis à disposition sur la commune nouvelle du Lude.

Le Président de l'association M. Guillot, sollicite le PETR pour qu'il désigne un membre de droit et un suppléant afin qu'il puisse représenter le Pays vallée du Loir en participant et en prenant part aux décisions, lors des réunions et de l'Assemblée générale de l'association.

Il est proposé que :

- Le membre de droit titulaire soit Monsieur Yves LE BOUFFANT
- Le membre de droit suppléant soit Madame Galiène COHU de LASSENCE

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré approuve ces nominations à l'unanimité des membres présent ou représentés.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



A blue circular stamp with the text "POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL" around the perimeter and "PAYS VALLEE DU LOIR" in the center. A black signature is written over the stamp.



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 14 MARS 2023

Date de la convocation : 07/03/2023

Nombre de membres : 43

Présents : 29 - Pouvoirs : 11

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 22 mars 2023 et publication du 22 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (29) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Thierry LECERF~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (11) :

Michèle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Françoise FARCY donne pouvoir à Laurent HUBERT, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Lydia ROBINEAU donne pouvoir à Catherine DONNÉ, Monique TROTIN donne pouvoir à Marie-France REYMOND.

Absents excusés (1) : Vincent GRUAU.

Absents (2) : Gwénaél de SAGAZAN, Thierry LECERF

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Cynthia MORIN, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D08_14_03_2023 – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique)

Mme La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mme La Présidente expose que le programme d'été du PAH nécessite le renfort d'un guide conférencier pour la réalisation des visites organisées. Cette programmation d'été ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Pour cette raison, il est proposé au Comité syndical :

- . de créer un emploi non permanent, sur le grade principal 2e classe, d'assistant de conservation du patrimoine. La durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour la période du 03.07.2023 au 18.08.2023,
- . de recruter un agent dont la rémunération sera fixée selon la grille indiciaire, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- . de créer un emploi non permanent relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2e classe, pour effectuer les missions de guide conférencier suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 03.07.2023 et jusqu'au 18.08.2023.
- . de recruter un agent dont la rémunération sera fixée selon la grille indiciaire, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- . d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cet objet.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

